

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 21 mars 2023.

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le mardi 21 mars 2023 à 19 h.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Présences

2. TRANSPORT - VOIRIE

- 2.1 Adjudication d'un mandat d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale au laboratoire DEC Enviro Inc. pour la réfection de la Montée Pinet (Projet no P-2021-020)

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire, déclare la présente séance ouverte.

1.2 PRÉSENCES

Sont présents à cette séance: Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Louise Bourassa, Any-Pier Houle et Lucie Chagnon ainsi que Messieurs les conseillers Alexandre Mantha et Gaétan Lavallée.

Est absente : Mme la conseillère Julie Lamoureux.

Assiste également à la séance, M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance.

2. TRANSPORT - VOIRIE

- 2.1 **ADJUDICATION D'UN MANDAT D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE AU LABORATOIRE DEC ENVIRO INC POUR LA RÉFECTION DE LA MONTÉE PINET (PROJET NO P-2021-020)**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la Montée Pinet, secteur urbain sont planifiés à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale sont requises afin de compléter les plans et devis du projet;

CONSIDÉRANT un appel d'offre sur invitation pour l'octroi d'un mandat à un laboratoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du 14 mars 2023 du coordonnateur de projets,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA

APPUYÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADJUGER le mandat au laboratoire « DEC Enviro Inc » au montant de 16 964,56 \$ taxes incluses.

QUE la dépense soit financée via le programme de la TECQ 2019-2023 et imputée au poste budgétaire 23-04000-639;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer en temps opportun les factures relatives à ce mandat.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée puisqu'aucune personne n'est présente dans la salle.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-03-21-081

4.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la séance soit levée à 19 h 01.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MATHIEU-CHARLES LEBLANC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER.

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».